



Les droits à congé des interprètes au Parlement Européen sont menacés

Le PE doit engager le dialogue social avec tous les syndicats

Le Parlement Européen impose de nouvelles règles restreignant considérablement les droits des interprètes de partir en congé.

Ces règles n'ont fait l'objet d'aucun dialogue social et ont officiellement été publiées ce lundi 21 mars 2016 tout en ayant néanmoins été appliquées avec vigueur depuis le 1^o janvier 2016. Beaucoup d'interprètes, ayant déposé une demande de congés se sont vus opposer un silence total pendant plus de deux mois. Sans réponse, les congés sont effectivement bloqués. D'autres ont reçu une réponse négative, parfois sans aucune motivation.

Cette absence de dialogue suit l'échec des discussions entre la délégation des interprètes et l'administration sur les règles régissant leurs conditions de travail. **Le Parlement ne peut se dispenser de négocier les nouvelles règles avec les syndicats**, en concertation étroite avec la délégation des interprètes qui relaye leurs préoccupations. Compte tenu de l'ampleur des changements, une consultation étendue à l'ensemble du personnel concerné s'impose.

Désormais, les interprètes ne peuvent espérer se voir accorder des congés que pendant les semaines 'turquoises' et 'blanches', soit, en 2016, treize semaines sur les 52 que compte l'année plus un quota individuel de 5 jours par an soumis à des règles d'octroi extrêmement restrictives, et ce, sans le moindre égard pour l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

S'il est légitime que l'employeur tienne compte des intérêts du service pour accorder un congé, ceci dépasse largement cet objectif. Nous notons aussi son refus de discuter tout compromis raisonnable.

Nous demandons à l'Administration du Parlement de mettre en place de façon urgente un dialogue social à ce sujet, auquel nous sommes prêts à participer.

Il n'est en effet pas admissible que le Parlement puisse ainsi changer ses règles sans concertation avec les représentants des fonctionnaires, en les publiant aussi tardivement et en les définissant de façon si exagérée. Ceci constitue un dangereux précédent : c'est pourquoi nous appelons à la solidarité du SCIC et de tous les collègues.